

(N° 11.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1861-1862.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1862.

*(Voir le N° 85, session 1860-1861, et le N° 14, session 1861-1862 de la
Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1862, à la somme de douze millions sept cent soixante-quinze mille cinquante francs (12,775,050 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 21 décembre 1861.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) VERVOORT.*

*Le Secrétaire,
(Signé) H. DE BOE.*

(2)

Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1862.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	»	1,886,900
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service.	503,000	»	
3	Honoraires des avocats et des ayués du Départe- ment. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	81,500	2,500	
4	Frais de tournées	7,000	»	
5	Matériel	46,000	»	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poin- çons de titre et de garantie	4,200	»	
7	Service de la monnaie	19,200	»	
8	Achat de matières et frais de fabrication de mon- naies de nickel,	»	1,000,000	
9	Achat de matières et frais de fabrication de mon- naies de cuivre	»	73,000	
10	Magasin général des papiers.	108,000	»	
11	Documents statistiques	19,500	»	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES.				
12	Traitement des directeurs et agents du Trésor. .	126,500	»	152,800
13	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des di- recteurs et agents	26,500	»	
»	Caissier général de l'État (<i>Supprimé</i>)	»	»	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
14	Surveillance générale. — Traitements.	352,000	»	8,756,490
15	Service de la conservation du cadastre. — Traitements.	535,400	»	
16	— des contributions { Traitements fixes . . .	1,396,800	2,800	
17	directes, des ac- { Remises proportionnel- cises et de la les et indemnités (<i>crédit</i> comptabilité. non limitatif).	1,600,000	»	
18	— des douanes et de la recherche maritime .	4,378,400	»	
19	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.	49,400	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
20	Supplément de traitements.	100,000 »	»	
21	Traitements temporaires des fonctionnaires et em- ployés non remplacés	»	24,000 »	
22	Frais de bureau et de tournées	68,840 »	»	
23	Indemnités, primes et dépenses diverses	502,900 »	»	
24	Police douanière	5,000 »	»	
25	Insuffisance éventuelle du produit des préemptions. — Frais d'expertise (<i>crédit non limitatif</i>) . . .	5,000 »	»	
26	Matériel	135,950 »	»	
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
27	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre	408,580 »	4,500 »	
28	Traitement du personnel du domaine	110,000 »	6,380 »	
29	— — forestier	288,800 »	»	
30	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>)	920,000 »	»	1,932,760
31	Remises des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>) . . .	42,000 »	»	
32	Matériel	48,000 »	»	
33	Dépenses du domaine	91,500 »	10,000 »	
34	Intérêts moratoires en matières diverses. . . .	5,000 »	»	
CHAPITRE V.				
ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.				
35	Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour.	4,100 »	»	
36	Administration centrale. — Matériel	1,500 »	»	9,100
37	Remises proportionnelles et indemnités des fonc- tionnaires chargés de la recette et du contrôle (<i>crédit non limitatif</i>)	3,500 »	»	
CHAPITRE VI.				
PENSIONS ET SECOURS.				
38	Premier terme des pensions à accorder éventuelle- ment.	17,500 »	»	
39	Secours à des employés, veuves et familles d'em- ployés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	7,500 »	»	25,000

(4)

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
40	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	12,000 "	"	12,000
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . fr.	11,649,870 "	1,125,180 "	12,775,050